

## Règlement intérieur

*Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité. Le centre de loisirs est un service organisé et géré par l'Association les Castors, titulaire d'un agrément de Jeunesse et Sport et qui fonctionne majoritairement avec des animateurs diplômés ou en cours de formation.*

**Fonctionnement** : Le centre de loisirs les Castors accueille tous les enfants de 3 ans révolus à 12 ans de 7h30 à 18h30, au sein des locaux de l'école maternelle publique de Saint Jean de Muzols. Accueil à partir de 7h30 jusqu'à 9h30, 9h30 début des activités jusqu'à 11h30, 11h45 déjeuner, 13h à 14h temps calme, sieste pour les plus petits, 14h reprise des activités jusqu'à 16h, 16h goûter, accueil des parents à partir de 17h jusqu'à 18h30.

**Garderie** : La garderie péri-loisirs se déroule de 7h30 à 9 h et de 17h15 à 18h30 (1€ par enfant et par garderie). Elle est accessible pour tous, une réservation est préférable le jour des inscriptions afin d'ajuster le nombre d'encadrants nécessaire à son bon fonctionnement.

**Tarification** : Le tarif varie en fonction des quotients familiaux calculés par la Caisse d'Allocation Familiale et de votre appartenance à la Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint Félicien.

Sont acceptés les chèques vacances, aides Comité d'entreprise.

**Adhésion** : Une adhésion annuelle par famille est obligatoire (27€ par an valable pour toutes les activités Familles Rurale). Si la famille est déjà titulaire d'une carte Familles Rurales en cours de validité, celle-ci devra être présentée.

**Affaires personnelles** : Les enfants ne devront avoir sur eux ni allumettes, ni briquet, ni objet de valeur, ni objet coupant. La responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas de perte ou de vol de vêtements de marque, jouets de valeurs (console de jeux, cartes Pokémon, ...) ou téléphones portables. L'équipe se réserve le droit de confisquer tout objet inutile au bon fonctionnement du centre avant de le restituer aux parents. Les dégâts occasionnés par les enfants tels que vitres brisées sont à la charge des parents. Les tenues des enfants devront être adaptées aux activités proposées. Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant. Les enfants devront en outre avoir en permanence avec eux, un sac à dos comprenant une gourde, un vêtement pour la pluie, une casquette/ chapeau, une crème solaire (en fonction des saisons).

**Les conditions d'exclusion** : Tout enfant dont le comportement pourra être évalué comme inadapté dans un groupe par l'équipe d'animation (violence physique, menaces, injures à répétition, mise en danger d'autrui et/ou de sa personne, etc...), pourra être exclu, les parents devant venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.

**Maladies et traitements** : En cas d'accident survenant au cours du centre, le responsable prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent pas être contactés, la directrice prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents doivent fournir un certificat de non contagion au retour de l'enfant.

**Participation aux sorties :** La participation à la sortie nécessite la présence de l'enfant 3 jours dans la semaine considérée.

**Restauration :** Les repas et les goûters sont équilibrés et fournis par la structure. Il est demandé de ne prévoir aucune nourriture supplémentaire, sauf en cas d'obligation médicale.

**L'inscription et dossier administratif :** Pour que l'inscription soit effective, sous réserve de places disponibles, les familles doivent transmettre :

- La fiche d'inscription dûment complétée (1 par enfant)
- La fiche sanitaire de liaison (1 par enfant)
- La photocopie des Vaccins de chaque enfant
- Le justificatif papier de quotient CAF ou MSA
- Le tableau de présence (1 par enfant)
- Une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse (1 par famille)
- Présentation de la carte d'adhérent de l'année en cours

**Projet pédagogique :** Le projet pédagogique rédigé par l'équipe peut être consulté et téléchargé par les parents. Les activités sont choisies et organisées par l'équipe d'animation en tenant compte de l'intérêt, des envies et des capacités des enfants. Les activités programmées sur les plaquettes peuvent être modifiées ou annulées pour diverses raisons (temps, effectifs, locaux, matériel, etc...)

**L'arrivée et le départ de l'enfant :** Les parents doivent accompagner l'enfant dans les locaux. L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'aura « physiquement » confié à un animateur et lorsqu'il aura signé la feuille de présence en y indiquant l'heure de dépose de l'enfant. Si le représentant légal de l'enfant ne peut venir le chercher à la fin du centre, celui-ci devra signer une autorisation permettant à l'équipe d'animation de confier l'enfant à une personne signalée auparavant sur la fiche d'inscription. Si la ou les personne(s) autorisée(s) ne sont pas venue(s) récupérer l'enfant à la fermeture du centre, le directeur ou la directrice les contactera. En cas d'impossibilité de les joindre, la gendarmerie sera appelée.

**Transport activité :** L'inscription des enfants, engage les parents à accepter que leur(s) enfant(s) soient transportés par des moyens de transport et des transporteurs reconnus dans le cadre des activités proposées lors des vacances.

**Annulation :** Toute journée d'inscription est due sauf en cas d'annulation pour force majeure (maladie, etc.), sur présentation d'un justificatif.

**Assurance :** L'association souscrit à une assurance responsabilité civile et individuelle accident.